

Avis de santé important

Renseignements à l'intention des professionnels de la santé

Le 20 février 2004
Volume 1, numéro 7
Page 1 sur 3

Mise à jour sur le virus H7 de la grippe aviaire en Colombie-Britannique

Chers collègues,

Le laboratoire provincial de l'Agence canadienne d'inspection des aliments en Colombie-Britannique (C.-B.) a isolé une souche du virus de la grippe aviaire dans un élevage de poulets à griller en C.-B. Les résultats d'analyse confirment la présence du virus H7 de la grippe aviaire dans une exploitation avicole de cette province. Une analyse plus approfondie confirmera la présence de la protéine N, qui déterminera si le virus est faiblement ou hautement pathogène.

Il ne s'agit pas du même virus qui provoque présentement des flambées chez les poulets de plusieurs pays asiatiques (H5N1).

La ferme avicole de la C.-B. a été mise en quarantaine pour freiner la propagation de la maladie. Santé Canada collabore avec les autorités sanitaires locales et provinciales de la C.-B. pour établir s'il existe un risque pour la santé humaine.

Selon l'information obtenue jusqu'à présent de la C.-B., les employés de l'exploitation avicole appliquaient les mesures de protection appropriées. Aucune des personnes qui ont été en contact avec l'élevage de volailles affecté ne présente de symptômes respiratoires.

Le gouvernement de l'Ontario surveille la situation en C.-B. et collabore de près avec les autorités fédérales qui tentent d'établir l'existence de tout risque pour la santé humaine.

Le MSSLD produira des mises à jour régulières sur la situation internationale de la grippe aviaire à mesure que d'autres renseignements seront disponibles.

Veillez continuer de faire preuve de vigilance à l'endroit du syndrome grippal (SG) grave.

Veillez agréer, chers collègues, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Sheela V. Basrur
Médecin hygiéniste en chef
et sous-ministre adjointe

Le présent avis est une rediffusion des recommandations sur la surveillance accrue des maladies respiratoires sévères (parues le 30 janvier 2004).

Les présentes recommandations visent à encourager tous les prestataires de soins de santé, des professionnels de la santé publique et des laboratoires de l'ensemble du Canada à redoubler de vigilance, ainsi qu'à maintenir la surveillance accrue des maladies respiratoires sévères (MRS) dans les hôpitaux (maladies respiratoires fébriles en Ontario).

Le maintien d'une surveillance accrue dans les hôpitaux est recommandé pour les MRS (y compris le syndrome grippal sévère) chez les personnes ayant des liens avec les régions frappées par la grippe aviaire. On trouvera ci-joint l'outil de dépistage des maladies respiratoires fébriles (p. 3) à titre d'information.

Les recommandations publiées à l'intention des fournisseurs de soins de santé demeurent les mêmes que dans les Avis de santé précédents :

- porter attention à tout voyage à l'étranger (et à la probabilité d'un contact avec des volailles ou des porcs) en cas de symptômes cliniques graves ou d'évolution inattendue chez des patients qui sont autrement sains,
- recueillir des échantillons cliniques chez les patients atteints de SG sévère,
- signaler tous les cas graves de SG au médecin hygiéniste en chef aux fins de l'enquête et de la prise en charge.

On trouvera les définitions de « MRS » et de « SG » dans l'Avis de santé daté du 23 janvier 2004.

Points saillants des conseils aux voyageurs

Le texte intégral se trouve dans le site Web de la médecine des voyages de Santé Canada : http://www.hc-sc.gc.ca/pphb-dgspst/tmp-pmv/pub_f.html.

Santé Canada conseille aux Canadiens voyageant en Chine, au Cambodge, en Thaïlande, au Vietnam, en Corée du Sud et au Japon de ne pas consommer de volaille insuffisamment cuite, d'œufs crus ou de produits à base d'œufs n'ayant subi qu'une légère cuisson.

Les voyageurs devraient éviter tout contact non nécessaire avec de la volaille vivante. Cela comprend notamment les fermes avicoles et les marchés où l'on vend des animaux vivants, comme des poulets, des canards et des porcs.

Le risque de transmission directe du virus des oiseaux aux humains est plus grand lorsque ces derniers ont des contacts étroits avec la volaille vivante infectée.

Les voyageurs ne devraient pas rapporter au Canada des produits à base de volaille ou d'œufs qui proviennent des pays concernés.

Santé Canada conseille également aux voyageurs de suivre de strictes mesures d'hygiène, notamment de bien se laver les mains, surtout après le contact avec des œufs ou avec des produits à base d'œufs et de volaille insuffisamment cuits.

Santé Canada recommande de plus aux voyageurs qui deviendraient malades ou ne se sentiraient pas bien à leur retour au Canada de consulter leur médecin et de l'informer sur-le-champ de leur voyage ou séjour à l'étranger, en précisant les endroits visités.

Les voyageurs qui ont visité une ferme pendant leur séjour dans un pays affecté doivent s'assurer que les vêtements et les chaussures portés à la ferme sont exempts d'excréments et de terre avant leur entrée au Canada. Au retour, les vêtements devraient être lavés et les chaussures désinfectées.

Autres sources d'information sur la grippe aviaire (H5N1) :

On peut consulter les derniers articles publiés par l'OMS à :

OMS

<http://www.who.int/csr/don/fr/index.html>

OMS, Bureau régional du Pacifique occidental de l'OMS

http://www.wpro.who.int/public/press_release/fr_press_list.asp

Une feuille de renseignements détaillée sur la grippe aviaire (H5N1) émise par l'OMS est disponible à l'adresse suivante :

http://www.who.int/csr/don/2004_01_15/fr/index.html

Outil de dépistage des maladies respiratoires fébriles

Questions à poser aux patients dans le cadre du dépistage actif

1. Avez-vous un problème de toux ou d'essoufflement qui est nouveau ou qui empire?

- si « non », arrêtez-vous ici (pas d'autres questions)
- si « oui », passez à la question suivante :

2. Avez-vous eu de la fièvre, des tremblements ou des frissons au cours des 24 dernières heures?

- si « non », vérifiez la température; si $>38^{\circ}\text{C}$, passez aux questions suivantes; autrement, arrêtez (pas d'autres questions)
- si « oui », vérifiez la température et passez aux questions suivantes :

Appliquez les précautions contre l'exposition aux gouttelettes si on répond « oui » aux questions 1 et 2.

3. Veuillez répondre aux questions suivantes :

- Avez-vous séjourné en Chine, à Taiwan, à Hong Kong, au Vietnam, en Thaïlande, au Japon ou en Corée du Sud, ou visité ces pays au cours des 30 derniers jours?
- Au cours des 30 derniers jours, avez-vous été en contact avec une personne malade qui a voyagé dans ces régions?

Les patients qui ont une maladie respiratoire fébrile (fièvre et symptômes respiratoires) et qui ont répondu « oui » à l'une ou l'autre de ces questions pourraient avoir contracté une maladie respiratoire sévère (MRS).

Appliquez les précautions contre l'exposition aux gouttelettes et avisez le service de prévention des infections si l'on répond « oui » aux questions 1, 2 et 3.

Le service de prévention des infections avisera les autorités de la santé publique.

Autres questions à poser à tous les patients admis :

4. Travaillez-vous pour une agence ou un organisme de soins de santé?

5. Êtes-vous pensionnaire d'un établissement de soins de longue durée?

Appliquez les précautions contre l'exposition aux gouttelettes et avisez le service de prévention des infections si l'on répond « oui » aux questions 1, 2 et à la question 4 ou 5.

Le service de prévention des infections avisera les autorités de la santé publique.

Les prestataires de soins de santé communautaires sont priés de noter que le présent document a été préparé à l'intention des hôpitaux de soins actifs. Les mesures suivantes sont recommandées en milieu communautaire lorsqu'un patient ou un client répond par l'affirmative aux questions 1, 2 et 3 ci-dessus.

- Appliquez les précautions contre l'exposition aux gouttelettes (voir ci-dessous)
- Isolez le client des autres clients et du personnel
- Faites porter un masque chirurgical au client
- Si une évaluation plus approfondie se révèle nécessaire, organisez le transfert du client jusqu'au service des urgences. Appelez à l'avance.
- Le transport jusqu'au lieu d'examen médical doit se faire dans un véhicule privé ou un véhicule de transport des malades, et le client doit porter un masque chirurgical durant tout le trajet.
- Communiquez avec le médecin hygiéniste de votre localité.

Précautions contre l'exposition aux gouttelettes¹ :

[TRADUCTION] Le port du masque chirurgical et d'une protection des yeux ou d'un écran facial est recommandé pour les travailleurs de la santé lorsqu'ils sont en présence de patients atteints d'une infection respiratoire, surtout si elle est accompagnée de toux ou d'éternuements, que l'on considère transmissible principalement par de grosses gouttelettes de salive, en particulier à moins d'un mètre de distance de ces patients. Ces précautions peuvent aussi être appliquées au besoin pour protéger les muqueuses des yeux, du nez et de la bouche des travailleurs pendant des actes médicaux et des activités qui risquent de produire des éclaboussures ou des projections de sang, de liquides corporels, de sécrétions ou d'excrétions (p. ex. aspiration des voies aériennes).

¹ Preventing Respiratory Illnesses, Protecting Patients and Staff. Infection Control and Surveillance Standards for Febrile Respiratory Illness (FRI) in Non-Outbreak Conditions in Acute Care Hospitals, décembre 2003